

COPIL HarmoS

L'Association des communes neuchâteloises (ACN) a obtenu d'être représentée au Comité de pilotage des groupes de travail chargés de la mise en application des nouveautés découlant des concordats HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR). La décision a du sens si l'on pense que les exécutifs communaux reprennent dès la rentrée prochaine la gestion des affaires scolaires. On trouverait tout aussi logique la présence des associations des professionnels de terrain, puisque l'ACN ne manquera pas de défendre les intérêts de l'employeur dans ce qu'il est convenu d'appeler «la construction de l'école neuchâteloise du futur» et que le «processus participatif» voulu par le SEO (dixit Jean-Claude Marguet) gagnerait à conserver un minimum d'équilibre au sein du comité de pilotage. (sl)

Où l'on reparle de description de fonctions (ou d'une démarche analogue)

Lors de la séance du 20 avril avec le DECS, les syndicats auront pu réagir au «mandat professionnel cadre pour l'enseignement obligatoire et postobligatoire». Ce document issu du département veut notamment préciser la notion de «temps de travail scolaire et extrascolaire» et détaille la «composition du

mandat cadre professionnel» en cinq éléments: «Le temps de formation des élèves, la gestion et la planification du travail, les entretiens avec les parents, les concertations et la formation.» On se souvient de la présentation de Claude Wannemacher lors de la dernière journée syndicale, qui s'est lui aussi attaché à clarifier les tâches des enseignants. La méthode était différente et le résultat avait été enterré. On espère que cette démarche-ci s'inscrira dans un «processus participatif» et que les enseignants de terrain auront la possibilité de partager leurs avis par le biais de leurs associations professionnelles. (sl)

Caisse de remplacement

La démarche courageuse de nos deux collègues du SSP visant à mettre fin à l'obligation de contracter à la caisse de remplacement des enseignants va bon train. Le comité de la caisse de remplacement semble en effet d'accord sur l'idée qu'ils défendent: le financement des remplacements relève du seul employeur. C'est peut-être une particularité neuchâteloise qui est condamnée... On attend maintenant la décision du Conseil d'Etat. (sl)

Références

On peut déplorer la judiciarisation grandissante de notre société et nous la déplorons.

Pourtant, il semble bien que l'enseignant soit désormais appelé à acquérir une culture générale juridique étendue, notamment dans les domaines qui concernent sa pratique professionnelle. Ainsi, notre administrateur a entrepris de mettre les textes essentiels à disposition des membres sur le site: www.saen.ch → références.

(sl)

Commission école-familles

Notre collègue représentante du SAEN au sein de la «Commission école-familles» durant les sept dernières années, quittera cette fonction à la fin de l'année scolaire. Cette commission, qui se réunit 3 à 4 fois par an, a eu comme mandat de départ «d'étudier les voies permettant une collaboration efficace entre parents et enseignants». Elle est composée d'une douzaine de personnes: enseignants, représentants d'associations de parents, inspecteurs, chef du Service de la jeunesse et présidents de commissions scolaires. La commission a notamment soumis au département une série de mesures qui a débouché sur un flyer distribué à tous les enseignants des écoles primaires et enfantines. Elle a également élaboré un document de référence qui contient des informations destinées aux parents d'élèves de l'école obligatoire. Ce document a été présenté aux parents aux

réunions de classes en début d'année scolaire 08. Il est maintenant disponible sur le site www.ne.ch. Les prochains travaux de la commission seront liés à «HarmoS, au développement d'activités école-famille par les enseignants, à des ateliers parents-enseignants, aux conseils d'établissement, etc.»

Les collègues intéressés par ce mandat peuvent s'annoncer auprès du président: president@saen.ch. (sl)

Voilà qui mettra tout le monde d'accord

En prenant connaissance des résultats des élections cantonales, on est content de voir élus celles et ceux qui ont reçu notre voix. Et il y en a qu'on est drôlement content de ne pas voir s'installer dans un siège de député... (sl)

Cantonalisation

Taper le mot dans un document Word. Lancer le correcteur. Observer le terme proposé pour le remplacer. Sourire et passer à autre chose. Merci Microsoft. (sl)

Rectificatif

La photo qui devait présenter M'hammed Mellouki dans le précédent numéro était en fait celle de Clermont Gauthier. Nos excuses aux intéressés. (réd.)



Comme dans d'autres cantons romands, l'école neuchâteloise subit trop souvent une influence technocratique qui n'a rien de démocratique. Trop souvent, les cadres du département tentent ou prennent le pas sur les élus du peuple. Une tendance que n'a fait que renforcer une conseillère d'Etat qui a exercé partiellement sa charge; qui a habillé sa fonction plus qu'elle ne l'a habitée.

John Vuillaume

Deux exemples actuels pour illustrer cette dérive

Un Accord DECS / syndicats d'enseignants a été approuvé par une majorité du Grand Conseil en décembre 2008. Sous couvert d'égalité de traitement, certains hauts fonctionnaires essaient d'éviter son application à la rentrée 2009 quant au rétablissement des décharges de français dans le secondaire II, en voulant introduire la décharge

décharges ou de la modification de certains points d'application de l'Accord.

L'introduction d'HarmoS dans le canton de Neuchâtel a été présentée par un responsable du département comme une addition de mesures techniques. Il n'en est rien: lorsqu'on touche aux structures de la scolarité, aux horaires et aux enseignements, la question est bien évidemment d'ordre politique. Mais le groupe de pilotage HarmoS, censé coordonner les travaux des différents groupes dans lesquels les syndicats d'enseignants sont parfois représentés, se compose de fonctionnaires du département et d'un représentant des communes qui n'est autre qu'un ancien inspecteur scolaire! Espérons que la nouvelle ou le nouveau chef-fe de l'école neuchâteloise saura prendre la direction du chantier HarmoS en déterminant de véritables objectifs politiques à une réforme de l'école neuchâteloise qui, pour le bien de notre canton, devrait dépasser le simple ravalement de façade et faire passer nos institutions scolaires dans le XXI^e siècle: en abandonnant une sélection précoce, qui met trop d'enfants en échec et ne produit pas suffisamment de bons élèves, pour une voie plus formatrice et plus efficace. Une jeunesse bien formée est certainement le bien le plus précieux d'une société.

On l'aura compris: l'école et la formation sont des affaires beaucoup trop sérieuses pour être laissées aux seules mains de mandarins. Elles méritent à mon avis plus d'attention de la part de nos représentant-e-s politiques. ●

La république des mandarins

dans une école où elle n'existait pas et en la limitant dans celles qui la connaissaient. Des technocrates sont prêts à contourner une décision de l'institution la plus légitime en démocratie, le parlement, pour imposer leur volonté. Le respect des règles du jeu démocratique devrait dicter une application stricte d'un document ayant reçu l'aval des représentant-e-s du peuple dès la rentrée 2009 avant de lancer de nouvelles négociations en vue de l'extension de certaines

Abracadabra, ton horaire tu harmoniseras!

► Ou l'art de nous enfiler une pantoufle de vair trop petite en prétendant qu'elle est adaptée à notre pied.

Par un magnifique tour de passe-passe, le Service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel (SEO) est en voie de réussir à faire travailler les enseignants de l'école enfantine deux périodes de plus, sans les rémunérer davantage.

En effet, les heures d'enseignement, harmonisation oblige, augmenteront de deux périodes dès l'année scolaire 2009/2010 et passeront de 21 à 23 périodes hebdomadaires.

Afin de ne pas augmenter le temps de travail des enseignants, donc leur salaire, le nombre d'heures socio-éducatives payées sera diminué du même nombre d'unité.

Pour ce faire, «Ula up, Barba truc», deux solutions:

– Les périodes d'accueil, à la source de contacts privilégiés avec l'enfant et les parents qui l'accompagnent, seront écourtées: auparavant trois périodes socio-éducatives hebdomadaires, dorénavant plus que deux.

– L'heure socio-éducative consistant en démarches diverses auprès des services parascolaires et des parents sera tout simplement supprimée de l'horaire, donc de la base de calcul pour le salaire.

Evidemment, ne serait-ce que par déontologie professionnelle, les enseignants continueront à consacrer de plus en plus de temps à ce mandat, rendu plus conséquent aujourd'hui par l'évolution de notre société et de la famille.

Simplement, ils ne seront plus payés pour le faire.

Est-ce de cette façon que l'entrée dans HarmoS est également censée revaloriser le métier d'enseignant de l'école enfantine?

Nous en doutons et attendons des explications honnêtes et constructives.

A ces conditions, les enseignants de l'école enfantine ne se sentent pas l'âme d'une Cendrillon et le SEO, en son château, n'a pas les allures d'un prince charmant.